



Ministère de l'Eau, des
Aménagements Hydrauliques
et de l'Assainissement



DIALOGUE REGIONAL SUR LES GRANDES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

ATELIER NATIONAL DE DISSEMINATION ET D'APPROPRIATION DES LIGNES
DIRECTRICES DE LA CEDEAO AU BURKINA FASO

RAPPORT TECHNIQUE



16 et 17 Décembre 2013, Ouagadougou, Burkina Faso





Ministère de l'Eau, des
Aménagements Hydrauliques
et de l'Assainissement



LIGNES DIRECTRICES POUR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

DISSEMINATION ET APPROPRIATION AU NIVEAU NATIONAL DES PAYS MEMBRES DE LA
CEDEAO – ATELIER BURKINA FASO, OUAGADOUGOU, 16 ET 17 DECEMBRE 2013

Communiqué final

Les 16 et 17 Décembre 2013 s'est tenu à Ouagadougou dans la salle de conférence de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), l'atelier national de dissémination et d'appropriation des lignes directrices de la CEDEAO pour le Burkina.

Cet atelier s'inscrit dans le processus de dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest piloté par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO depuis 2009.

Ont pris part à l'atelier national de restitution, les représentants :

- des communautés riveraines des sites de réservoirs ou de projets de réservoirs (responsables coutumiers, élus locaux, communautés déplacées et/ou réinstallées)
- de l'Etat et des collectivités locales
- des organisations de la société civile
- des projets et programmes
- des médias
- des partenaires techniques et financiers (PTF)
- des organismes de bassin

Organisé dans le cadre du partenariat entre le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en collaboration avec le Ministère chargé de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de d'Assainissement (MEAHA) et l'ONG Eau Vive, et avec l'appui financier de l'Agence suédoise de développement international (ASDI), cet atelier a regroupé une quarantaine de participants.

Dans le cadre du dialogue régional sur les grandes infrastructures du secteur de l'eau dans l'espace CEDEAO et de l'initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement (PREMI) de l'UICN, le Comité Technique des Experts du secteur de l'eau de la CEDEAO a adopté en décembre 2011 les lignes directrices sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, obtenues suite au travail d'un panel d'experts indépendants et à des ateliers de concertation dans les bassins et au niveau de la région avec les Etats, les organismes de bassin et la société civile. Ces lignes directrices sont composées de 6 axes, 25 recommandations et 77 mesures qui sont présentées sous forme de principes.

Le processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques a pour le moment été proposé au niveau des grands bassins versants de la région ouest-africaine mais il convient de retenir que le principe de ce dialogue (au niveau régional) ainsi que les recommandations qui en découlent, nécessitent une dissémination et une appropriation par les différents acteurs du niveau national des pays de la CEDEAO.

L'objectif poursuivi par cet atelier était de contribuer à la promotion de bonnes pratiques au Burkina Faso et de favoriser l'appropriation par les acteurs nationaux de ces lignes directrices, pour leur mise en œuvre sur le terrain.

Les travaux se sont déroulés selon les étapes suivantes :

- 1- La cérémonie d'ouverture
- 2- Les communications
- 3- Les travaux en groupes suivis des restitutions en plénière et des recommandations

1- La cérémonie d'ouverture

Elle a été ponctuée par quatre interventions : le mot de bienvenue du Représentant du Point Focal du CCRE au Burkina Faso, Monsieur Alassoun Sory, au nom du représentant du CCRE empêché, l'allocution de Monsieur Maxime Somda, représentant du Directeur Régional de l'UICN, l'intervention de Monsieur Souleymane Tinga Zongo, Président de la Coordination Nationale des Usagers du Bassin du Niger au Burkina (CNU-Burkina), et le discours d'ouverture de Monsieur Aly Traoré, Secrétaire Général du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement, représentant Madame le Ministre.

2- Les communications

Les communications proposées ont permis de présenter le processus et les conclusions du dialogue régional de la CEDEAO, et de partager des expériences nationales et sous-régionales afin de favoriser l'appropriation des enjeux pour l'application des lignes directrices au Burkina Faso.

1. Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest : rappel du processus (2009-2013) et projection du film documentaire. *M. Jérôme Koundouno, Coordinateur de la Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest, UICN*
2. Présentation des conclusions du dialogue et des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest. *M. Amidou Garane, Expert du panel indépendant du Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest*
3. Réglementation et contexte national autour de la GIRE et des barrages. *Mme Régina Compaoré, Juriste à la DGRE, et M. Albert Béré, Directeur national des barrages*
4. Les barrages dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. *M. Albert Béré, Directeur national des barrages*
5. Aperçu des activités en cours dans le cadre du projet de développement intégré de la Vallée de Samendéni (PDIS). *M. Alfred Millogo, PDIS*
6. Leçons apprises de 6 barrages en Afrique de l'Ouest : application des lignes directrices de la CEDEAO. *M. Jérôme Koundouno, Coordinateur de la Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest, UICN*

Les discussions ont permis d'apporter des clarifications afin de mieux comprendre les expériences présentées et de nombreuses contributions ont été faites pour comprendre davantage les enjeux et défis soulevés. Quelques constats sont ressortis des débats, comme notamment :

- La multiplicité des politiques et cadres juridiques (bassins, CEDEAO) au niveau des pays et le besoin de clarification pour savoir quels textes prendre en compte. Dans tous les cas, si ceux-ci sont bien élaborés, il ne doit pas y avoir de contradiction dans le contenu : les textes des bassins doivent être conformes aux textes de la CEDEAO s'ils existent.
- Les politiques des bailleurs de fonds peuvent ne pas être conformes aux politiques de la région. Si c'est le cas, il faut appliquer les principes de la CEDEAO ou des bassins et harmoniser les législations nationales.
- La nécessité de contraindre les Etats à appliquer les politiques et plan adoptés à travers les organismes de bassin (comme par exemple l'ABN et sa Charte de l'eau).
- Le besoin de convaincre les décideurs d'intégrer les lignes directrices de la CEDEAO dans les politiques : le plaidoyer doit venir de tous les acteurs, y compris des structures étatiques. Tous les acteurs sont concernés car chacun a des droits et des devoirs.
- La prise en compte du foncier, des biens immatériels et usages traditionnels dans le processus de compensation et de développement local, comme déjà souligné lors de la conférence régionale du dialogue de la CEDEAO en janvier 2013 à Ouagadougou.
- L'application des lignes directrices, présentées comme telles, peut a priori constituer un frein dans le développement des projets de grandes infrastructures hydrauliques. Cependant, il a été souligné que la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux et du changement climatique dès le départ ne constitue pas une entrave à la réalisation des projets, cela permet au contraire de tendre vers un équilibre nécessaire pour un développement durable et une paix sociale sur le long terme.
- L'importance d'élaborer des accords entre les entreprises/projets et les collectivités concernées par l'activité d'exploitation des ressources naturelles pour assurer la transparence et bénéficier d'un pourcentage de revenus sous forme de taxe.
- Le contexte politique influe sur la manière de réaliser les ouvrages : par exemple, le barrage de Kompienga a été construit sous la révolution donc les décisions étaient imposées et cela pouvait créer des situations difficiles (par exemple le non paiement des indemnités dans certains cas, la non réalisation du périmètre irrigué) ; maintenant la société civile, les Etats et les collectivités territoriales doivent travailler ensemble comme partenaires pour faire respecter les engagements. Il n'est pas question d'antagonismes, mais d'une collaboration à travers le dialogue pour que chaque partie prenante joue son rôle, comme le soulignent les Axes 2 et 3 des lignes directrices de la CEDEAO.
- Il est nécessaire de mieux vulgariser les textes juridiques pour leur prise en compte et leur respect sur le terrain, notamment pour permettre aux usagers de mieux valoriser leurs activités de façon durable à travers le 4^{ème} principe de la GIRE de manière spécifique (l'eau est un bien économique).
- L'enjeu de réussir la compensation et l'accompagnement des personnes affectées par les projets (PAP) pour minimiser les impacts sur le milieu humain (foncier, multi usage de la ressource, etc.) est au cœur des préoccupations des différentes parties prenantes : les projets de grand barrage en cours (comme par exemple celui de Samendéni avec 40000 personnes à déplacer) doivent tirer les leçons des projets existants comme Bagré ou Kompienga.

3- Les travaux en groupes suivis des restitutions en plénière et des recommandations

Au cours de la première journée, trois thèmes ont suscité un intérêt particulier chez les participants : le partage équitable des bénéfices avec les populations affectées, les compensations et le développement local durable, et l'apprentissage par le partage d'expériences.

Les trois recommandations suivantes issues des lignes directrices de la CEDEAO concernant ces thèmes ont fait l'objet de travaux en groupes lors de la deuxième journée pour approfondir la réflexion en vue de leur application au Burkina Faso :

2.1 Intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie

2.2 S'assurer que les conditions de vie des populations s'améliorent après la construction du barrage par rapport à leur situation antérieure

5.1 Etre en mesure d'utiliser l'expérience accumulée avec les grands barrages en Afrique de l'Ouest pour exploiter au mieux les projets en place et concevoir les nouveaux projets

Ces travaux de groupes ont permis de dégager des expériences, des leçons et des défis qui ont abouti aux recommandations suivantes :

- Garantir l'accès à l'eau potable pour toutes les PAP concernées par la construction des grandes infrastructures hydrauliques et l'électrification de toutes les communes affectées directement ou indirectement par les barrages hydroélectriques : d'une manière générale, les PAP doivent être les premiers bénéficiaires des opportunités de développement offertes (accès aux terres aménagées, pêche, électricité, etc.) pour éviter les frustrations.
- Négocier avec les bailleurs de fonds les moins regardants sur les aspects environnementaux et sociaux la prise en compte des mesures d'accompagnement dans les budgets ; dans le cas contraire, l'Etat doit prendre l'engagement de trouver les ressources nécessaires pour financer ces mesures sur son propre budget conformément à des études d'impact environnemental et social (EIES) complètes et à leurs plans associés (Plan de gestion environnementale et sociale/PGES, Plan de développement local/PDL, et Plan de réinstallation/PR).
- S'assurer de la légitimité et de la redevabilité des représentants des PAP au niveau des communautés à la base, lors des négociations et prises de décision dans le cadre des projets.
- Définir les mesures d'accompagnements (compensation, développement local, etc.) en premier lieu dans le chronogramme du projet, en donnant le choix aux PAP à travers des négociations précédant les prises de décision : le déplacement et la réinstallation doivent être les premières activités des projets et la période de transition entre le déplacement et la compensation effective doit être prise en compte avec des programmes d'accompagnement sur le terrain.
- Intégrer une solide composante communication dans les attributions des projets bien avant le démarrage des travaux pour permettre un processus d'information et de consultation permanent et adapté aux PAP, et ainsi garantir une réelle contribution de leur part (échanges au niveau local à double sens, en langues, etc.) ; cela renforcera la confiance entre les parties et évitera le stress de l'inconnu.
- Réaliser une situation de référence avant le démarrage du projet avec une base de données fiable pour le suivi des programmes de compensation et de développement local et permettre de vérifier que les conditions de vie s'améliorent réellement après la construction des ouvrages, en prenant en considération l'impact des migrations.
- Maintenir un dialogue permanent entre les projets et les communautés locales concernées à toutes les étapes de mise en œuvre, à travers la pérennisation des outils de suivi et d'interaction avec les PAP (commissions, cadres de concertation) mis en place par les

projets, pour faciliter le partage d'informations sur les décisions prises et la justification des choix pouvant créer des frustrations.

- Réaliser des évaluations ex-post exhaustives des aspects sociaux, environnementaux, économiques et techniques avec l'implication du MEAHA et des ministères de l'Economie, de l'Environnement, des Infrastructures, des Mines, des PTF, des agences de l'eau et des organismes de bassin.
- Promouvoir les réseaux de partage d'expériences autour des grands barrages (forums, voyages d'études, cadres de concertation) avec l'appui des organismes de bassin et des agences nationales de l'eau, et encourager les partenariats entre les projets pour apprendre les uns des autres.
- Rendre accessible les recommandations des lignes directrices de la CEDEAO jusqu'à la base dans des formats adaptés.
- Adapter le cadre juridique du Burkina Faso aux lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en l'Afrique de l'Ouest avec l'appui des PTF et des organismes de bassin.

Les participants ont unanimement reconnu les différents niveaux de responsabilité pour la mise en œuvre de ces recommandations : la volonté politique de la part des décideurs (ministres), l'appui technique et financier (projets), l'implication active et la contribution dans les prises de décision (collectivités et PAP).

Ils ont également rappelé la nécessité d'opérationnaliser les lignes directrices de la CEDEAO dans une approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) autour des barrages dans les bassins au Burkina Faso, à travers une collaboration active avec les agences de l'eau et les organismes de bassin.

Fait à Ouagadougou, le 17 Décembre 2013

L'Atelier

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
ABV :	Autorité du Bassin de la Volta
AEN :	Agence de l'Eau du Nakambé
AGETEER :	Agence d'exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CLE :	Comité Local de l'Eau
CNU/BN :	Coordination Nationale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger
DAEP :	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
DB :	Direction des Barrages
DGBH :	Direction Générale des Bassins Hydrographiques
DGRE:	Direction Générale des Ressources en Eau
DGAH :	Direction Générale des Aménagements Hydrauliques
DREAHA :	Direction Régionale de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
EIES :	Etude d'Impact Environnemental et Social
GIH :	Grands Infrastructures Hydrauliques
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MATD :	Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation
MEAHA:	Ministère de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MASA :	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MID :	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
PAP :	Populations affectées par le projet
PDIS :	Programme de Développement Intégré de la Vallée de Samendéni
PDH/Soum :	Projet de développement hydro-agricole du barrage de Soum
PDL :	Plan de Développement Local
PREMI :	Programme pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement
PVEN :	Projet de valorisation de l'eau dans le Nord
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
SONABEL :	Société Nationale Burkinabé d'Electricité
TDR :	Termes de Référence
UICN-PACO:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature-Programme Afrique Centrale et Occidentale

Sommaire

INTRODUCTION	9
1 DEROULEMENT DE L'ATELIER	10
1.1 CEREMONIE D'OUVERTURE	10
1.2 COMMUNICATIONS	11
1.2.1 Lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest 11	
1.2.2 Réglementation et législation en matière d'eau au Burkina Faso.....	11
1.2.3 Les barrages dans le contexte des changements climatiques.....	12
1.2.4 L'expérience du projet de barrage de Samendéni	13
1.2.5 Leçons apprises de 6 barrages en Afrique de l'Ouest.....	14
2 CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS.....	14
3 TRAVAUX DE GROUPE ET RECOMMANDATIONS	16
4 CONCLUSION	17
5 ANNEXES.....	18

INTRODUCTION

Afin de minimiser les impacts négatifs, optimiser les impacts positifs et d'encadrer au mieux la réalisation des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO à travers son Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), a lancé fin 2008 une concertation régionale sur les grands projets d'infrastructures hydrauliques dans l'espace communautaire. Un panel d'experts de haut niveau a été constitué, a travaillé et formulé des recommandations devant servir d'orientation à la construction d'une directive cadre en matière de réalisation et de gestion des grandes infrastructures en eau dans les pays membres. Ces recommandations ont été partagées et validées par les Etats, les organismes de bassin et les acteurs de la société civile. Elles ont en outre été approuvées par le comité technique des experts de l'eau de la CEDEAO en décembre 2011 en tant que *lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest*¹ (6 axes, 25 recommandations et 77 mesures). Une directive cadre est en cours d'élaboration à partir de ces lignes directrices.

Le processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques a pour le moment été proposé au niveau des grands bassins versants et de la région ouest-africaine mais, il convient de retenir que le principe de ce dialogue (au niveau régional) ainsi que les recommandations qui en découlent, nécessitent une dissémination et une appropriation par les différents acteurs du niveau national des pays de la CEDEAO.

Le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en collaboration avec l'ONG Eau Vive et le Ministère de l'Eau, des Aménagement Hydrauliques et de l'Assainissement, à travers la Direction générale des ressources eau (DGRE), et avec l'appui financier de l'ASDI, ont organisé du 16 au 17 Décembre 2013 à Ouagadougou (Burkina Faso), l'atelier national de dissémination et d'appropriation des lignes directrices de la CEDEAO sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du dialogue régional sur les grandes infrastructures du secteur de l'eau dans l'espace CEDEAO et du programme PREMI (poverty reduction and environmental management initiative) de l'UICN.

L'objectif recherché par cet atelier était de contribuer à la promotion de bonnes pratiques auprès des acteurs burkinabè du niveau national et ceux du niveau local au plus près des sites/lieux des projets d'infrastructures, à travers leur engagement en tant que parties prenantes de ces projets.

Le but était non seulement d'informer plus largement les acteurs nationaux et locaux sur les produits du dialogue régional et la pertinence de leur déclinaison dans chaque pays, mais aussi de discuter et de rechercher les meilleures conditions de déclinaison et d'application au niveau local des lignes directrices de la CEDEAO afin d'établir une stratégie pour une meilleure prise en compte de celles-ci dans la réglementation

¹ Voir www.dialoguebarrages.net

nationale, les politiques et les pratiques dans le développement des infrastructures hydrauliques.

L'atelier a regroupé une quarantaine de participants burkinabè représentant les divers acteurs impliqués dans les processus de mise en œuvre des barrages: organisations de la société civile, représentants des usagers, services techniques, structures de gestion des barrages, organismes de bassin, juristes, organisations régionales et internationales...

1 DEROULEMENT DE L'ATELIER

1.1 CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture placée sous la présidence d'honneur du Ministre de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement (MEAHA) a enregistré trois interventions et le discours d'ouverture de Monsieur Aly TRAORE, Secrétaire Général du MEAHA, représentant Madame le Ministre.

Le Point Focal du CCRE représenté par Monsieur SORY Alassoun, a souhaité la bienvenue aux participants au sein de la Direction Générale des Ressources en Eau.

Monsieur Maxime SOMDA, représentant du directeur régional de l'UICN pour l'Afrique centrale et Occidentale, est revenu sur le principe du dialogue régional ainsi que les recommandations qui en découlent. Il a aussi rappelé que ces recommandations nécessitent une dissémination et une appropriation par les différents acteurs du niveau national des pays de la CEDEAO dans la gestion des projets, pour une gestion écologiquement durable et socialement équitable dans un contexte de changement climatique.

Monsieur ZONGOTinga Souleymane, Président de la coordination nationale des usagers du bassin du Niger au Burkina Faso (CNU-Burkina), a rappelé l'importance d'un dialogue concerté entre tous les acteurs pour réduire les conflits d'usagers autour des barrages et favoriser l'intégration régionale. Il a également souligné le fait que la dissémination des lignes directrices au niveau national permettra une meilleure appropriation par tous les acteurs nationaux en charge de la réalisation des ouvrages pour une meilleure implication des populations à toutes les étapes de réalisation et de gestion des grandes infrastructures, pour une amélioration des conditions de vie des populations affectées par la réalisation des ouvrages par rapport à la situation de départ et la minimisation des risques.

Monsieur Aly TRAORE, secrétaire Général du MEAHA, représentant Madame la ministre de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement, a rappelé les objectifs de l'atelier et a exhorté les participants à participer activement aux débats afin qu'au terme de cet atelier, les conditions d'application et les stratégies pour une meilleure prise en compte des lignes directrices de la CEDEAO dans la réglementation nationale soient

définies, de même que la répartition des rôles et responsabilités des acteurs, avant de déclarer les travaux officiellement ouverts.

1.2 COMMUNICATIONS²

Après le rappel des principales étapes du dialogue régional de la CEDEAO et la projection du film documentaire illustrant l'ensemble du processus, diverses communications ont été présentées afin que les participants s'approprient ses conclusions et produits, ainsi que les enjeux nationaux.

1.2.1 Lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

- ✓ Monsieur GARANE Amidou, consultant et expert du panel indépendant de la CEDEAO, a présenté le contenu des lignes directrices (recommandations, mesures) en suivant les 6 axes rappelés ci-après Affirmer le rôle majeur des OB
- ✓ Intégrer les populations affectées en tant qu'acteurs, partenaires et bénéficiaires
- ✓ S'assurer que les différents acteurs jouent leur rôle respectif
- ✓ Evaluer et optimiser la rentabilité des GIH
- ✓ Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO
- ✓ Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales

A la suite de cette présentation, les discussions ont tourné principalement autour de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux et des indemnisations dans le développement des infrastructures hydrauliques.

1.2.2 Réglementation et législation en matière d'eau au Burkina Faso

Madame COMPAORÉ/SIMPORÉ Régina, après un bref rappel de l'état des lieux des barrages, a rappelé un certain nombre de textes qui régissent le secteur de l'eau au Burkina Faso et notamment la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Il s'agit entre autres du document de politique nationale en matière d'eau, de la loi d'orientation sur l'eau et du plan d'action GIRE. Elle a rappelé le rôle majeur des agences de l'eau en tant que cadres de planification et de gestion des ressources en eau par la coordination des actions et par la concertation. Les agences de l'eau ont pour mission de :

² Voir http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/info_paco/?14246/Tournee-de-sensibilisation-pour-lappropriation-des-lignes-directrices-de-la-CEDEAO-pour-le-developpement-dinfrastructures-hydrauliques-en-Afrique-de-lOuest

- ✓ engager les acteurs de l'eau dans la gestion concertée, intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique,
- ✓ promouvoir une utilisation rationnelle des ressources en eau: cela vise à assurer un équilibre entre les usages (prélèvement eau potable ; irrigation...);
- ✓ lutter contre les pollutions: améliorer globalement la qualité des eaux et de la vie aquatique et satisfaire les usages
- ✓ protéger les milieux aquatiques
- ✓ réhabiliter les milieux annexes : restauration des berges, entretien de la végétation, restauration de l'habitat
- ✓ gérer les inondations / sècheresses: création et/ou préservation des zones d'expansions des crues, protection des lieux habités,
- ✓ collecter, développer et diffuser les connaissances sur la ressource en eau en vue de contribuer à l'amélioration de leur gestion

1.2.3 Les barrages dans le contexte des changements climatiques

Monsieur BERE Albert, Directeur des Barrages, a rappelé dans sa communication que les manifestations du changement climatique rendent vulnérables les usagers de l'eau et les petits producteurs agricoles, entre autres, et affectent l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau et la foresterie, d'une manière générale les ressources naturelles dont les populations tirent leurs moyens de subsistance. Il convient donc de mener des réflexions pour s'adapter aux effets des changements climatiques :

- ✓ Augmenter la capacité de mobilisation et de stockage d'eau ;
- ✓ Envisager la possibilité d'exploiter davantage les eaux souterraines ;
- ✓ Envisager des stockages souterrains de l'eau au détriment du stockage de surface qui reste soumis à une forte évaporation ;
- ✓ Développer une irrigation moins consommatrice d'eau,
- ✓ Développer des variétés à cycles courts et dont les besoins en eau sont moindres ;
- ✓ Limiter les pratiques inappropriées d'occupation et d'exploitation des barrages et des terres ;
- ✓ Développer des systèmes d'irrigation à moindre coût ;
- ✓ Assurer un suivi-évaluation des performances des systèmes d'irrigation ;
- ✓ Assurer un entretien adéquat des ouvrages de stockage et des équipements

1.2.4 L'expérience du projet de barrage de Samendéni

Monsieur Alfred MILLOGO du Programme de Développement Intégré de la Vallée de Samendéni (PDIS), a présenté l'expérience du PDIS en mettant un accent particulier sur les conclusions de l'EIES et leur application. En effet, l'EIES a montré que les impacts causés par la construction du barrage se situent à deux niveaux qui sont :

L'impact sur le milieu biophysique qui se caractérise par :

- 1) la modification du paysage sur l'ensemble de la cuvette du barrage (15 000 ha) ;
- 2) la dégradation de l'environnement (perte de la végétation) ;
- 3) la destruction de la biodiversité sur 13500 ha ;

L'impact sur le milieu social qui se caractérise par :

- 1) l'inondation des villages situés dans la cuvette du barrage qui sont au nombre de 8, soit environ 4 000 ménages ;
- 2) la perte des biens par les populations affectées par le projet - PAP (vergers, maisons, terres cultivables...)
- 3) le développement de maladies hydriques ;

L'EIES a aussi permis de faire un recensement exhaustif des PAP estimées à environ 40 000 habitants réparties dans 10 villages, dont 8 à délocaliser et 2 dont les biens (terres cultivables) seront détruits. L'EIES a également permis d'élaborer un plan de gestion environnementale et sociale dont la mise en œuvre a commencé depuis 2009 et qui propose la compensation et l'indemnisation des PAP. Les indemnisations ont porté sur :

- L'indemnisation des pertes en biens matériels (vergers et infrastructures) : dans le cas des vergers, l'indemnisation a été faite en trois étapes (40%; 30% et 30%) sur la base d'un prix d'indemnisation pour chaque espèce végétale ; prix fixé par l'EIES après un recensement exhaustif des vergers. Dans le cas des infrastructures, le PDIS compte s'inspirer de l'expérience du barrage de Bagré.
- Pour l'instant, le projet a procédé à l'identification des sites de recasement avec forte implication des PAP. Un protocole a été signé avec les chefs de ménages pour l'indemnisation (1725 bénéficiaires).
- L'indemnisation des pertes en biens immatériels (lieux de cultes et cimetières) : le projet a fait appel à un anthropologue pour la prise en compte des biens immatériels dans le processus de compensation. Les discussions avec les PAP ont permis de s'accorder sur la délocalisation des lieux de cultes (fétiches). Pour

ce faire, un montant de 2 000 000 F CFA a été versé à chaque village en guise d'indemnité pour la désacralisation et la re-sacralisation des lieux de cultes.

Cependant on peut souligner quelques difficultés rencontrées à savoir :

- Augmentation du nombre de personnes affectées depuis le premier recensement en 2006 au démarrage des indemnisations en 2009,
- Difficultés de déblocage des financements sur le budget de l'état.

1.2.5 Leçons apprises de 6 barrages en Afrique de l'Ouest

Monsieur KOUDOUNO Jérôme a commencé par rappeler le contexte des études réalisées et a insisté sur l'importance de ces leçons apprises au niveau de la région pour accompagner les acteurs nationaux dans l'intégration des lignes directrices de la CEDEAO dans les politiques nationales et les pratiques. Sa présentation a permis de partager les 5 messages principaux qui ressortent de l'analyse des 6 barrages :

1. Faire participer les populations affectées par le barrage aux bénéfices qu'il génère, et donc à l'ensemble des décisions qui sont prises concernant la construction, les déplacements, les compensations, les investissements, les programmes d'appui, etc.
2. Remplacer les politiques de compensation, visant à reproduire les conditions existant avant le barrage, par des politiques de développement local préparant les acteurs locaux à s'adapter aux transformations que l'ouvrage va produire dans la région et à en tirer profit.
3. Promouvoir le développement des systèmes productifs locaux, en sécurisant l'accès au foncier et aux ressources naturelles au travers d'accords et de règlements compatibles aussi bien avec le droit positif qu'avec le droit traditionnel.
4. Mettre en place des réglementations locales, négociées et validées par l'ensemble des acteurs locaux, qui permettent une exploitation équitable et durable des ressources naturelles.
5. Favoriser un juste accès des populations locales aux bénéfices générés par le barrage en mettant en place des modalités d'accès préférentiels (aux périmètres aménagés, à l'électricité, etc.), en favorisant les dynamiques d'apprentissage et d'organisation qui permettent aux acteurs locaux de s'adapter, en mettant en place un fonds de développement local alimenté par les activités économiques générées par l'ouvrage (électricité, pêche, etc.).

2 CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Les discussions ont permis d'apporter des clarifications afin de mieux comprendre les expériences présentées et de nombreuses contributions ont été faites pour saisir davantage les enjeux et défis soulevés. Quelques constats sont ressortis des débats, comme notamment :

- La multiplicité des politiques et cadres juridiques (bassins, CEDEAO) au niveau des pays et le besoin de clarification pour savoir quels textes prendre en compte. Dans tous les cas, si ceux-ci sont bien élaborés, il ne doit pas y avoir de contradiction dans le contenu : les textes des bassins doivent être conformes aux textes de la CEDEAO s'ils existent.
- Les politiques des bailleurs de fonds peuvent ne pas être conformes aux politiques de la région. Si c'est le cas, il faut appliquer les principes de la CEDEAO ou des bassins et harmoniser les législations nationales.
- La nécessité de contraindre les Etats à appliquer les politiques et plan adoptés à travers les organismes de bassin (comme par exemple l'ABN et sa Charte de l'eau).
- Le besoin de convaincre les décideurs d'intégrer les lignes directrices de la CEDEAO dans les politiques : le plaidoyer doit venir de tous les acteurs, y compris des structures étatiques. Tous les acteurs sont concernés car chacun a des droits et des devoirs.
- La prise en compte du foncier, des biens immatériels et usages traditionnels dans le processus de compensation et de développement local, comme déjà souligné lors de la conférence régionale du dialogue de la CEDEAO en janvier 2013 à Ouagadougou.
- L'application des lignes directrices, présentées comme telles, peut a priori constituer un frein dans le développement des projets de grandes infrastructures hydrauliques. Cependant, il a été souligné que la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux et du changement climatique dès le départ ne constitue pas une entrave à la réalisation des projets, cela permet au contraire de tendre vers un équilibre nécessaire pour un développement durable et une paix sociale sur le long terme.
- L'importance d'élaborer des accords entre les entreprises/projets et les collectivités concernées par l'activité d'exploitation des ressources naturelles pour assurer la transparence et bénéficier d'un pourcentage de revenus sous forme de taxe.
- Le contexte politique influe sur la manière de réaliser les ouvrages : par exemple, le barrage de Kompienga a été construit sous la révolution donc les décisions étaient imposées et cela pouvait créer des situations difficiles (par exemple le non paiement des indemnités dans certains cas, la non réalisation du périmètre irrigué) ; maintenant la société civile, les Etats et les collectivités territoriales doivent travailler ensemble comme partenaires pour faire respecter les engagements. Il n'est pas question d'antagonismes, mais d'une collaboration à travers le dialogue pour que chaque partie prenante joue son rôle, comme le soulignent les Axes 2 et 3 des lignes directrices de la CEDEAO.
- Il est nécessaire de mieux vulgariser les textes juridiques pour leur prise en compte et leur respect sur le terrain, notamment pour permettre aux usagers de mieux valoriser leurs activités de façon durable à travers le 4^{ème} principe de la GIRE de manière spécifique (l'eau est un bien économique).
- L'enjeu de réussir la compensation et l'accompagnement des personnes affectées par les projets (PAP) pour minimiser les impacts sur le milieu humain (foncier, multi usage de la ressource, etc.) est au cœur des préoccupations des différentes parties prenantes : les projets de grand barrage en cours (comme par exemple celui de Samendéni avec 40000 personnes à déplacer) doivent tirer les leçons des projets existants comme Bagré ou Kompienga.

3 TRAVAUX DE GROUPE ET RECOMMANDATIONS

Trois groupes de travail se sont focalisés sur les trois recommandations issues des lignes directrices de la CEDEAO retenues par les participants pour leur approfondissement et énoncées ci-après :

- 2.1 Intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie
- 2.2 S'assurer que les conditions de vie des populations s'améliorent après la construction du barrage par rapport à leur situation antérieure
- 5.1 Etre en mesure d'utiliser l'expérience accumulée avec les grands barrages en Afrique de l'Ouest pour exploiter au mieux les projets en place et concevoir les nouveaux projets

Les résultats ont été restitués en plénière et les éléments de consensus et de divergence notés et discutés³.

Ces expériences, leçons et défis dégagés lors des travaux de groupe ont abouti aux recommandations suivantes :

- Garantir l'accès à l'eau potable pour toutes les PAP concernées par la construction des grandes infrastructures hydrauliques et l'électrification de toutes les communes affectées directement ou indirectement par les barrages hydroélectriques : d'une manière générale, les PAP doivent être les premiers bénéficiaires des opportunités de développement offertes (accès aux terres aménagées, pêche, électricité, etc.) pour éviter les frustrations.
- Négocier avec les bailleurs de fonds les moins regardants sur les aspects environnementaux et sociaux la prise en compte des mesures d'accompagnement dans les budgets ; dans le cas contraire, l'Etat doit prendre l'engagement de trouver les ressources nécessaires pour financer ces mesures sur son propre budget conformément à des études d'impact environnemental et social (EIES) complètes et à leurs plans associés (Plan de gestion environnementale et sociale/PGES, Plan de développement local/PDL, et Plan de réinstallation/PR).
- S'assurer de la légitimité et de la redevabilité des représentants des PAP au niveau des communautés à la base, lors des négociations et prises de décision dans le cadre des projets.
- Définir les mesures d'accompagnements (compensation, développement local, etc.) en premier lieu dans le chronogramme du projet, en donnant le choix aux PAP à travers des négociations précédant les prises de décision : le déplacement et la réinstallation doivent être les premières activités des projets et la période de transition entre le déplacement et la compensation effective doit être prise en compte avec des programmes d'accompagnement sur le terrain.
- Intégrer une solide composante communication dans les attributions des projets bien avant le démarrage des travaux pour permettre un processus d'information et

³ Voir résultats des travaux de groupes en annexe 6

de consultation permanent et adapté aux PAP, et ainsi garantir une réelle contribution de leur part (échanges au niveau local à double sens, en langues, etc.); cela renforcera la confiance entre les parties et évitera le stress de l'inconnu.

- Réaliser une situation de référence avant le démarrage du projet avec une base de données fiable pour le suivi des programmes de compensation et de développement local et permettre de vérifier que les conditions de vie s'améliorent réellement après la construction des ouvrages, en prenant en considération l'impact des migrations.
- Maintenir un dialogue permanent entre les projets et les communautés locales concernées à toutes les étapes de mise en œuvre, à travers la pérennisation des outils de suivi et d'interaction avec les PAP (commissions, cadres de concertation) mis en place par les projets, pour faciliter le partage d'informations sur les décisions prises et la justification des choix pouvant créer des frustrations.
- Réaliser des évaluations ex-post exhaustives des aspects sociaux, environnementaux, économiques et techniques avec l'implication du MEAHA et des ministères de l'Économie, de l'Environnement, des Infrastructures, des Mines, des PTF, des agences de l'eau et des organismes de bassin.
- Promouvoir les réseaux de partage d'expériences autour des grands barrages (forums, voyages d'études, cadres de concertation) avec l'appui des organismes de bassin et des agences nationales de l'eau, et encourager les partenariats entre les projets pour apprendre les uns des autres.
- Rendre accessible les recommandations des lignes directrices de la CEDEAO jusqu'à la base dans des formats adaptés.
- Adapter le cadre juridique du Burkina Faso aux lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en l'Afrique de l'Ouest avec l'appui des PTF et des organismes de bassin.

4 CONCLUSION

La cérémonie de clôture de l'atelier a été marquée par la présence du point focal CCRE, Monsieur Mathieu BINGBOURE, Directeur Général des Ressources en Eau. Après la lecture, les amendements et l'adoption du communiqué final par l'ensemble des participants, celui-ci a, en l'absence du représentant du Madame le Ministre de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement, apprécié les conclusions de l'atelier et a salué les participants pour les efforts consentis

Les participants ont unanimement reconnu les différents niveaux de responsabilité pour la mise en œuvre de ces recommandations : la volonté politique de la part des décideurs (ministres), l'appui technique et financier (projets), l'implication active et la contribution dans les prises de décision (collectivités et PAP).

Ils ont également rappelé la nécessité d'opérationnaliser les lignes directrices de la CEDEAO dans une approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) autour des barrages dans les bassins au Burkina Faso, à travers une collaboration active avec les agences de l'eau et les organismes de bassin.

5 ANNEXES

5.1 Terme de référence de l'atelier de dissémination et appropriation des lignes directrices au niveau national des pays membres de la CEDEAO

1. Contexte et justification

La réalisation de barrages (quelque soit leur taille), a été l'une des principales options de maîtrise de l'eau dans divers pays de l'Afrique de l'ouest au cours de ces trente dernières années. Si plusieurs de ces ouvrages apportent des bénéfices importants et sont susceptibles d'en fournir plus encore dans l'avenir, en particulier en matière d'approvisionnement en eau des populations urbaines et rurales, d'agriculture et d'énergie, de nombreuses infrastructures hydrauliques ont engendré et engendrent des impacts négatifs multiples et variés qui peuvent s'exprimer très loin de leur point d'origine.

C'est pourquoi, afin de minimiser ces impacts négatifs, optimiser les impacts positifs et d'encadrer au mieux la réalisation des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO à travers son Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), a lancé fin 2008 une concertation régionale sur les grands projets d'infrastructures hydrauliques dans l'espace communautaire. Un panel d'experts de haut niveau a été constitué, a travaillé et formulé des recommandations devant servir d'orientation à la construction d'une directive cadre en matière de réalisation et de gestion des grandes infrastructures en eau dans les pays membres. Ces recommandations ont été partagées et validées par les Etats, les organismes de bassin et les acteurs de la société civile. Elles ont en outre été approuvées par le comité technique des experts de l'eau de la CEDEAO en décembre 2011 en tant que lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest. Une directive cadre est en cours d'élaboration à partir de ces lignes directrices.

Le processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques a pour le moment été proposé au niveau des grands bassins versants et de la région ouest-africaine mais, il convient de retenir que le principe de ce dialogue (au niveau régional) ainsi que les recommandations qui en découlent, nécessitent une dissémination et une appropriation par les différents acteurs du niveau national des pays de la CEDEAO.

La présente initiative se propose de soutenir dans deux pays (le Burkina Faso et la Guinée) dans un premier temps, un processus de partage et de dissémination des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques. Ce processus pourrait toucher à la fois les acteurs du niveau national et ceux du niveau local au plus près des sites/lieux des projets d'infrastructures. L'initiative pourra être élargie par la suite à d'autres pays.

2. Objectif global

L'objectif global de l'initiative est de contribuer à la promotion de bonnes pratiques au niveau national en matière de construction de grandes infrastructures hydrauliques, à travers l'engagement des acteurs concernés.

3. Objectifs spécifiques

OS 1 : Informer plus largement les acteurs nationaux et locaux sur les produits du dialogue régional et la pertinence de leur déclinaison dans chaque pays ;

OS 2 : Discuter et rechercher les meilleures conditions de déclinaison et d'application au niveau local, des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'ouest ;

OS 3 : Etablir une stratégie pour une meilleure prise en compte des lignes directrices CEDEAO dans la réglementation nationale, les politiques et les pratiques dans le développement des infrastructures hydrauliques.

4. Résultats attendus

Les résultats attendus sont, entre autres :

- Les acteurs du niveau local (site de projet d'infrastructures hydrauliques) et du niveau national (services techniques de l'Etat, administration centrale, etc.) concernés sont informés et sensibilisés sur le processus de dialogue régional et les lignes directrices qui en sont ressorties ;
- Les conditions d'application des lignes directrices CEDEAO au niveau du pays sont définies et discutées ;
- La stratégie pour une meilleure prise en compte des lignes directrices CEDEAO dans la réglementation nationale, les politiques et les pratiques, est définie et partagée avec une répartition des rôles et responsabilités entre acteurs.

5. Approche méthodologique

L'action sera menée dans chaque pays ciblés à travers l'organisation et la tenue d'un atelier multi-acteurs rassemblant les parties prenantes directement concernées par les projets de réservoirs et leurs aménagements connexes. Les termes de référence de cet atelier seront préalablement partagés avec les différents points focaux nationaux du Centre de Coordination des Ressources en eau (CCRE) de la CEDEAO afin de prendre en compte les attentes de la partie Etat qui est le maître d'ouvrage principal dans la mise en œuvre des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques au niveau national. Chaque point focal national jouera un rôle central dans l'identification des participants et leur mobilisation, dans la préparation des contenus de l'atelier et l'organisation pratique de sa tenue afin de faciliter son appropriation pour un bon suivi de ses futurs résultats. Un comité d'organisation sera mis en place dans chaque pays.

Les échanges se feront sur la base d'un partage des conclusions du dialogue et des messages issus des conférences régionales de septembre 2011 et janvier 2013, mais aussi de résultats de diverses études menées dernièrement sur l'impact des barrages et leurs bénéfices, ainsi que des expériences de bonnes pratiques vécues. Les travaux mettront l'accent sur les lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques et les conditions de leur application dans les pratiques.

Afin de faciliter les discussions et l'appropriation des enjeux par les acteurs nationaux, un travail préalable de sélection de Lignes directrices, recommandations et mesures prioritaires pour chaque pays, sera effectué. Ce travail permettra de rapprocher les produits du dialogue sélectionnés avec les thèmes à approfondir dans les travaux de groupes tel que :

- *Le processus de prise de décision relatif à la réalisation d'infrastructures hydrauliques*
- *L'implication et le rôle des parties prenantes (qui ? quand ? comment ?)*
- *Le partage équitable des coûts et des bénéfices (mesures de compensation, développement local, sécurisation foncière, etc.)*
- *L'apprentissage et le partage d'expériences entre projets*
- *Etc*

Les discussions seront modérées par un expert d'Eau Vive. Il sera fait appel à un membre du panel d'expert du dialogue régional barrage CEDEAO pour venir présenter les lignes directrices et recommandations issues de ce dialogue.

6. Participants

Participeront à l'atelier :

- Des représentants des communautés riveraines des sites de réservoirs ou de projets de réservoirs (responsables coutumiers, élus locaux, etc.) ;
- Des représentants des communautés déplacées et/ou réinstallées ;
- Des usagers des ressources en eau (producteurs agricoles, producteurs d'électricité, etc.),
- Des représentants d'organisations non gouvernementales intervenant dans la zone des projets et/ou concernées par la thématique ;
- Des représentants de l'administration locale et nationale ;
- Des experts en charge des questions d'eau et d'aménagements hydrauliques ;
- Des opérateurs privés dans le domaine de l'aménagement hydraulique ;
- Autres.

Les représentants du niveau local seront identifiés une fois les sites école connus. Il sera important d'inviter à la fois des acteurs des zones d'ouvrages anciens et ceux des zones d'ouvrages nouveaux ou planifiés. Ce choix sera validé dans le cadre des travaux du comité d'organisation en concertation avec le point focal CCRE du pays concerné.

5.2 Programme

Jour 1 : Connaissance et compréhension des conclusions du dialogue sur les barrages et des enjeux nationaux

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS
8H00	Mise en place, inscription des participants	Organisateurs
8H30	Accueil des invites et autorités	Organisateurs
	Ouverture de l'atelier	Facilitateur (Eau Vive)

9H00	- Présentation des participants	
9H30	- Rappel des objectifs et résultats attendus - Intervention du point focal CCRE - Intervention de l'UICN - Intervention du représentant de l'ASDI - Intervention de la CNU-Niger - Discours d'ouverture du SG du MEAHA	Point focal CCRE UICN Président CNU Représentant du Ministre MEAHA
9H30	Pause café	
10H		
10H	Informations introductives :	Facilitateur
11H00	- informations d'ordre général (logistique, etc.) - Présentation et amendement de l'agenda de l'atelier - Rappel du processus du dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques - projection du film du dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques	Organisateurs UICN
11H00	Présentations des lignes directrices	
12H30	Présentation des conclusions du dialogue et des lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest <i>Discussions</i>	Expert Panel Facilitateur
12H30	Contexte national	DGRE
13H00	Réglementation nationale, enjeux et recommandations prioritaires pour le Burkina Faso	
13H00	Partage d'expériences :	
14H30	- Barrages et changement climatique - Leçons et pratiques issues du projet en cours de Samendéni - Leçons apprises de 6 barrages en Afrique de l'Ouest	DGRE PDIS UICN (GWI)

	<i>Discussions</i>	Facilitateur
	Déjeuner et fin de la journée	

Jour 2 : Appropriation et réflexion pour améliorer les politiques et pratiques au niveau national

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS
8H30	Bref rappel des travaux du Jour 1	Facilitateur
9H00 11H	Travaux de groupes - Présentation des TDR - Composition des groupes - Travaux de groupes selon les thèmes retenus sur les modalités/conditions de mise en œuvre des lignes directrices concernées	Expert panel UICN Eau Vive Groupes
11H 11H30	Pause café	
11H30 12H30	Restitution et recommandations - Restitution des travaux de groupes - Echanges et discussions - Recommandations	Rapporteurs de groupes
12H30 13H00	Pause déjeuner	
13H00 14H00	- Présentation des principales conclusions de l'atelier - Clôture	Facilitateur

5.3 Discours

Allocution Représentant du Directeur Régional de l'UICN pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest.

Monsieur le représentant;

Monsieur le Représentant du point focal CCRE ;

Monsieur le président du Comité National des Usagers du Bassin du Niger ;

Chers invités, Mesdames et Messieurs,

Au nom du directeur régional de l'UICN pour l'Afrique centrale et Occidentale, permettez-moi de dire l'honneur que nous ressentons d'accueillir le Ministre d'Etat et de lui dire notre gratitude pour le temps et l'attention qu'il nous accorde. Laissez-moi également remercier la CEDEAO qui, nous apporte son concours et son soutien. Je ne saurai oublier le soutien et la collaboration de Eau Vive dans l'organisation de cet atelier ; L'engagement de tous à nos côtés nous encourage et nous oblige.

Mesdames et Messieurs,

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature appui le dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques que pilote le Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO depuis 2009, par des concertations multi-acteurs entre Etats, organismes de bassins et société civile.

L'UICN, avec l'appui financier de l'Asdi dans le cadre du programme « Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement (PREMI), s'est engagée, pour l'accompagnement de la société civile, dans une démarche participative de renforcement de capacité et dans l'application de la GIRE au niveau régional, pour promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles en général.

Mesdames et Messieurs,

Le processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques a pour le moment été proposé au niveau des grands bassins versants et de la région ouest-africaine mais, il convient de retenir que le principe de ce dialogue ainsi que les recommandations qui en découlent, nécessitent une dissémination et une appropriation par les différents acteurs du niveau national des pays de la CEDEAO dans la gestion des projets, pour une gestion écologiquement durable et socialement équitable dans un contexte de changement climatique.

Mesdames et Messieurs

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis de vous solliciter pour partager, disséminer les lignes directrices et contribuer à la promotion de bonnes pratiques au niveau national, à travers l'engagement des acteurs concernés, pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

Mesdames et Messieurs

Au sortir de cet atelier nous espérons vous aurez défini et dégagé la stratégie pour une meilleure prise en compte des lignes directrices CEDEAO dans les politiques, la réglementation et les

pratiques nationales avec une répartition des rôles et responsabilités entre acteurs. Toutes choses qui contribueront positivement au processus de définition de directives, en matière de gestion des ressources en eau, applicables dans l'espace CEDEAO.

Je nous souhaite des débats ouverts et fructueux.

Je vous remercie.

Allocution du Président de la CNU-Atelier National de dissémination et d'appropriation des lignes directrices de la CEDEAO

Intervention du président de la coordination nationale des usagers des ressources naturelles du Bassin du Niger

Atelier national sur la vulgarisation et l'appropriation des lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

- Monsieur le secrétaire général du Ministère de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement représentant Madame le ministre de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'UICN ;
- Monsieur le Point Focal CCRE ;
- Monsieur le Directeur Générales des Aménagements Hydrauliques

Je prends la parole, au nom des représentants des usagers de l'eau, à l'atelier national sur la vulgarisation et la dissémination des lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, pour témoigner de notre reconnaissance aux Autorités du Ministère de l'eau des aménagement hydrauliques et de l'assainissement et à ses partenaires techniques et financiers de nous avoir convié à cet atelier qui est d'une importance évidente pour nous, usagers de l'eau.

La question de l'eau reste pour les pays membres de la CEDEAO une question majeure de développement, et les états et leurs partenaires techniques et financiers se mobilisent afin que l'eau potable et l'assainissement soient accessibles à tous, la sécurité alimentaires et l'approvisionnement en énergie soient assurées.

C'est pourquoi les grandes infrastructures hydrauliques, notamment les barrages occupent une place au cœur des stratégies national de gestion des ressources en eau, tout particulièrement dans les pays confrontés à des incertitudes d'approvisionnement, tels que les pays sahéliens de l'Afrique de l'Ouest dont fait parti le Burkina Faso.

Il est d'usage de percevoir les grands barrages comme étant avant tout au service des objectifs nationaux et non locaux. Fort heureusement que cette impression est en passe de changer. C'est en cela que le processus de dialogue conduit dans l'espace CEDEAO, par le Centre de Coordination des Ressources en Eau avec l'appui de ses partenaires parmi lesquels l'UICN, trouve toute sa pertinence.

Les grands projets d'infrastructures hydrauliques concernent souvent plusieurs pays et peuvent être sources de conflits, mais ils peuvent contribuer à l'intégration régionale s'ils sont conduits dans un cadre de concertation. C'est en ce sens que l'atelier de vulgarisation et d'appropriation des lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques est d'une grande importance pour tous les acteurs nationaux (l'administration en charge de l'eau, les techniciens

responsables de la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et de projets de réalisation des grandes infrastructures hydrauliques, les usagers de l'eau)

L'appropriation des lignes directrices pour le développement des infrastructures hydraulique par les acteurs nationaux en charge de la réalisation des grands barrages leur permettra entre autres de :

Mieux impliquer les populations à toutes les étapes de réalisation et de gestion des grands infrastructures ;

Veiller à ce que les conditions de vie des populations affectées par la réalisation des infrastructures hydrauliques s'améliorent de façon significatives par rapport à leur situation de départ ;

Minimiser les risques de d »gradation des moyens de subsistance inhérents à la mise en œuvre des plans de réinstallation et de développement local.

La participation et la mobilisation des populations locales pour leur donner une place dans les projets de barrages et une tendance souhaitable pour toutes les parties concernées car les frustrations qui émanent de sentiments d'exclusion peuvent souvent déboucher sur des tensions sociales et des conflits. C'est pourquoi, nous représentant des usagers de l'eau, souhaitons voir s'établir un vrai dialogue entre les services en charge de la réalisation et de la gestion des infrastructures hydrauliques et les populations locales susceptibles d'être affectées pour toutes construction de barrages quelque soit leur taille.

Au nom de tous les représentants usagers de l'eau conviés à cet atelier, je formule de vœu que le processus de partage et de dissémination des lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques puisse toucher effectivement tous les acteurs au niveau local qui sont à la fois victimes et bénéficiaires de la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques.

Je termine mon propos en invitant les usagers de l'eau à une participation active aux travaux du présent atelier.

Je vous remercie

Discours d'ouverture du Secrétaire Général sur les « LIGNES DIRECTRICES POUR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES »

Mesdames, Messieurs

Je voudrais tout d'abord vous adresser mes remerciements pour avoir voulu honorer de votre présence à cette importante rencontre sur les lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques : dissémination et appropriation au niveau des pays membres de le CEDEAO.

- **Honorables invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Le processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques a pour le moment été proposé au niveau des grands bassins versants et de la région ouest-africaine. Le principe de ce dialogue ainsi que les recommandations qui en découlent, nécessitent une dissémination et une appropriation par les acteurs de chaque pays membre de la CEDEAO. La présente initiative est un processus de partage et de dissémination des lignes directrices en vue d'un développement d'infrastructures hydrauliques.

- **Honorables invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

La tenue de cet atelier national placé sous le thème « lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques : disséminations et appropriation au niveau des pays membre de le CEDEAO. », vise essentiellement à :

- informer plus largement les acteurs nationaux et locaux sur les produits du dialogue régional et la pertinence de leur déclinaison dans chaque pays ;
- Discuter et rechercher les meilleures conditions de déclinaison et d'application au niveau local, des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'ouest ;
- Etablir une stratégie pour une meilleure prise en compte des lignes directives CEDEAO dans la réglementation nationale, les politiques et les pratiques dans le développement des infrastructures hydrauliques.

Au regard de la pertinence de ces objectifs pour le Burkina voire l'ensemble des Etats de la CEDEAO. je vous exhorte à participer activement aux débats en plénière et dans les panels animés par ces imminents experts. J'espère également qu'au sortir de cet atelier, les conditions d'applications et les stratégies pour une meilleures prise en compte des lignes directrices de la CEDEAO dans la réglementation nationales de même que la répartition des rôles et responsabilités des acteurs seront définies et partagées.

Mesdames et Messieurs ;

Je ne saurais terminer mon propos sans adresser toute la reconnaissance du Gouvernement du Burkina Faso à la CEDEAO, la coopération suédoise, à l'UICN et à l'ONG Eau vive, et pour les efforts consentis au quotidien en matière de développement des infrastructures hydrauliques une réalité dans notre pays. Aussi voudrais-je mon que département compte sur la pertinence des résultats de cet atelier national pour faire du Burkina Faso un des pays pionniers en matière de construction d'infrastructures hydrauliques.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, **je déclare ouvert l'atelier national sur les lignes directrices pour le développement d'infrastructure hydrauliques disséminations et appropriation au niveau des pays membre de la CEDEAO.**

Je vous remercie.

5.4 Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Structure	Fonction	Adresse (Tél.)	E-mail
1	SONDE Hassane	Elevage	Président	70 31 12 36	
2	SOURABIE Idrissa	DREAHA/CES	Hydrologue	73 83 94 83	sourabieflandionidrissa@yahoo.fr
3	KABORE Rémi	DGAEC	Agent	70 37 47 31	reimssy13@yahoo.fr
4	THIOMBIANO Lenga	Mairie Kompienga	1 ^{er} adjoint au Maire	72 43 23 74 76 67 29 67	
5	Dahamy Kambany	Responsable des villages déguerpis		70 60 35 67	
6	SAWADOGO Mady	Représentant Usager Eau Kompienga		71 24 78 25	
7	TIEMTORE Issiaka	Agence Eau Mouhoun	Agent	78 01 26 74	tiemfoss@yahoo.fr
8	MILLOGO Alfred	PDIS Bobo	Responsable Suivi- Evaluation	76 61 07 71	amillogo@yahoo.fr
9	BANTANGO Adama	Producteur	Président	70 10 59 31	
10	GONDE Lassina	Mairie Bama	Maire	70 96 33 10	mairiebama@gmail.com
12	TRAORE K.Zoumana	Mairie Bagré	Secrétaire Général	70 47 16 90	Traork.zoumana@yahoo.fr
13	ILBOUDO Joseph	DREAHA-HBS	Chargé des Aménagements	78 81 07 10	jibilboudo@yahoo.fr
14	GUEBRE Hamidou	Président Provincial des		78 94 05 43	

		pêcheurs			
15	COMPAORE Saidou	Pêcheur à Fougou		78 75 17 37	
16	OUALI Yempabou	DREAHA-Est	Agent	70 29 08 64	youaly@yahoo.fr
17	COULIBALY Aboubacar	MASA	Agent	71 68 41 04	coulouby@yahoo.fr
18	DENE Salifou	ABV	Directeur Observatoire	76 63 12 99	denesalifou@yahoo.fr
19	SOMDA Maria G.	DGRE	Ing Génie Rural	70 03 60 53	somfasaon@yahoo.fr
20	MIEN Hodou	PDH/Soum	Service Technique	78 87 33 47	mienhodou@yahoo.fr
21	Mame Tacko DIALLO	Eau Vive	Responsable Mobilisation sociale et Plaidoyer	00 221 77 5332291	mtdiallo@eau-vive.org
22	NANA S.Issa	MID	DGOA	70 24 84 34	nanasanaira1@yahoo.fr
23	ZONGO S.W. Arnaud	CNU	Représentant	78 33 57 91	zongoarnaud@yahoo.fr
24	OUEDRAOGO Clarisse	DGAH	Chef de service	70 73 12 83	ouedyamcla@yahoo.fr
25	OUEDRAOGO Yacouba	DGAH	ATH	70 47 51 65	ouedyac@yahoo.fr
26	Yolande BAYALA	Eau Vive	Conseiller GR	70 16 63 73	ybayalayantio@eau-vive.org
27	YATTARA Khaled	Eau Vive	Chargé de Com	77 81 00 00	kyattara@eau-vive.org
28	ZERBO Régine	DGRE	Chargée de Com	70 60 61 94	wilfrazer@yahoo.fr
29	SERE Oboudé	AGETEER	Chef de projet	70 26 25 80	osere@ageteer.bf
30	TIENDREBEOGO Augustin	AGETEER	Chef de projet	70 22 52 55	atiendrebeogo@ageteer.bf
31	GARANE Amidou	Univ Ouaga 2	Enseignant	76 67 65 18	garanaha7@yahoo.fr
32	BALIMA Hamidou	CLE/Bagré	Président	70 75 26 72	
33	OUERMI Zambédé	PVEN/MEAHA	Coordonnateur	70 24 33 15	ouermi-zambédé@yahoo.fr
33	BERE Albert	DB/DGAH	Directeur	70 23 37 50	berealbert@yahoo.fr
34	TRAORE Seydina Oumar	DGAH	DG	70 15 06 47	seydina02@yahoo.fr
35	ZONGO	CNU-BN	Président	70 36 65 32	zongosouley56@yahoo.fr

	T.Souleymane				
36	MILLOGO Dibi	AEN	DG	70 43 73 17	fredmilfr@yahoo.fr
37	SIRI Flore	PRVPB/DB/DGAH	Responsable Suivi- Evaluation	70 23 18 98	fatsiri7@yahoo.fr
38	COMPAORE /SIMPO RE Regina	DGBH	Agent	70 99 79 22	Regina.simpore@yahoo.fr
39	KOUNDOUNO Jérôme	UICN	Coordonnateur GWI	50 49 82 05	Jerome.koundouno@uicn.org
40	DIALLO Zahara	DAEP/MBAH	Agent	76 06 48 73	Zahara.diallo@yahoo.fr
41	NACANABO Aïssa	DB/DGAH	Agent	70 18 07 09	sikeita@yahoo.fr
42	KABORE Joëlle	DB/DGAH	Agent	70 47 13 20	kaborejoelle@yahoo.fr
43	LOMPO Alfred	CLE KOMPIENGA		68 32 22 81	
44	Combary Samuel	Village déguerpi		79 22 81 01	
45	SANKARA Bouréïma	DGPEDD/MEDD	Agent	72 63 99 58	alphasankara@yahoo.fr
46	OUEDRAOGO Hamado	DGAEG	Agent	79 45 30 90	Oudraogo91@yahoo.fr

5.5 TDR des travaux de groupe

TRAVAUX DE GROUPES – MARDI 17 DECEMBRE 2013

Au cours de la première journée, les présentations et les discussions ont fait ressortir de nombreux thèmes de réflexion issus des lignes directrices de la CEDEAO, à prendre en considération dès à présent pour un développement durable autour des grandes infrastructures hydrauliques au Burkina.

Trois d'entre eux ont suscité un intérêt particulier chez les participants : le partage équitable des bénéfices avec les populations affectées, les compensations et le développement local durable, et l'apprentissage par le partage d'expériences.

Les trois recommandations issues des lignes directrices de la CEDEAO concernant ces trois thèmes feront l'objet des travaux en groupes pour approfondir la réflexion en vue de leur application au Burkina :

2.1 Intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie – Groupe 1 (facilitateur : Amidou)

2.2 S'assurer que les conditions de vie des populations s'améliorent après la construction du barrage par rapport à leur situation antérieure – Groupe 2 (Jérôme)

5.1 Etre en mesure d'utiliser l'expérience accumulée avec les grands barrages en Afrique de l'Ouest pour exploiter au mieux les projets en place et concevoir les nouveaux projets – Groupe 3 (Mame)

1) Réflexion de groupe (1h)

Quelles sont les expériences que vous connaissez qui répondent à cette recommandation ?	
Quelles sont les leçons à tirer de ces expériences et les défis à relever pour une bonne mise de la recommandation?	

2) Recommandations et responsabilités (1h)

Formuler au moins 3 propositions pour assurer l'opérationnalisation de cette recommandation dans les projets en cours ou à venir, en précisant la responsabilité des acteurs.

Propositions	Responsabilités
1.	
2.	
3.	

5.6 Résultats des travaux de groupe

Groupe 1 :

Le groupe 1 est composé de 12 personnes et Mr GARANE Amidou est le facilitateur du groupe

Présidente : DIALLO Zahara

Rapporteur : SOMDA Maria

Thème : Intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie

3) Réflexion de groupe (1h)

	Kompienga	Bagré
Quelles sont les expériences que vous connaissez qui répondent à cette recommandation ?	<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité de l'énergie pour une partie de la localité (villes de Kompienga et Pama) -Accès partiel à l'eau potable (Kompienga) -Partage des bénéfices de la SONABEL à une partie de la population -Accès partiel au pâturage -développement de la pêche (une moyenne 1200t de poisson par an) 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité partielle de l'énergie -Aménagement des périmètres irrigués (3200 ha) - Accès partiel à l'eau potable -développement des cultures de contresaison, d'élevage et la pêche Retombés touristiques d'activités générées par le barrage
Quelles sont les leçons à tirer de ces expériences et les défis à relever pour une bonne mise en œuvre de la recommandation ?	<ul style="list-style-type: none"> -Non aménagement de périmètres irrigués -Non couverture totale en électricité et en eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - Non couverture totale en électricité et en eau potable -Accès partiel aux terres irriguées

4) Recommandations et responsabilités (1h)

Propositions	Responsabilités
4. Electrification de toutes les communes affectées directement ou indirectement	Etat joue un rôle dans la prise de décision pour l'accès à l'électricité et à l'eau Collectivités territoriales et les populations pour plaider auprès de l'Etat
5. Accès à l'eau potable de toutes les communes affectées directement ou indirectement	
6. Aménagement des terres irriguées -En partie pour Bagré (partie amont) -En totalité pour Kompienga	

Groupe 2 :

TH7ME : 2.2 S'assurer que les conditions de vie des populations s'améliorent après la construction du Barrage par rapport à leur situation antérieure – Groupe 2 (Jérôme)

5) Réflexion de groupe (1h)

<p>Quelles sont les expériences que vous connaissez qui répondent à cette recommandation ?</p>	<p><u>Cas du barrage de la kompienga</u> <u>Côté Positif</u> : développement de la commune Peuple d'agriculteur, éleveur, électrification du barrage Désenclavement la province, manque de voie d'accès Technique culture modère (charrue bovine tracteur etc.) Présence de l'eau potable par des forages Présence d'infrastructures scolaires Amélioration des nappes phréatiques</p> <p><u>Cas du barrage de la Bagre</u> Présence de nouvelles zones pastorales Présence de l'eau potable par des forages Développement de la pêche Présence de l'électricité Création d'emplois Augmentation du pouvoir d'achat</p> <p><u>Côté négatif</u> : Réduction des terres aménagées Déplacement de villages sans compensation (cas de Fougou)</p> <p><u>Cas du projet Soum</u> Manque de prise en compte de l'aspect technique Cas de l'environnement : recasement des populations, Manque d'aménagement Coût exorbitant pour l'Etat Présence d'une école, un centre de santé Revêtement d'une route de 55 km</p> <p><u>Cas du projet Samendini</u> <u>Côté négatif</u> : Barrage en construction : problème de terre, Inquiétude entre les acteurs (producteurs, Etat etc.)</p> <p><u>Côté positif</u> : Construction d'écoles, présence de l'eau potable</p> <p><u>Cas du barrage de la Tapoa</u> <u>Côté positif</u> : Amélioration des conditions de vie développement de la pêche et les cultures de rentes (banane)</p>
--	--

	<p>Amélioration des nappes phréatiques</p> <p><u>Côté négatif</u> : présence la jacente d'eau dans le barrage</p> <p>Opportunités des améliorations des conditions de vie, création d'emplois et développement des infrastructures (routes, santé, électricité)</p>
<p>Quelles sont les leçons à tirer de ces expériences et les défis à relever pour une bonne mise en œuvre de la recommandation ?</p>	<p>Gestion difficiles des compensations</p> <p>Déplacement des villages</p> <p>Faire une communication à la base afin</p> <p>Manque de transition pour les déplacements des villages</p> <p>Installer les populations avant les travaux</p> <p>Faire une bonne étude avant-projet</p> <p>Faire une bonne mise en œuvre des projets selon le calendrier</p> <p>Mise en place d'une structure de suivi</p> <p>Faire un bon choix de bailleurs de fonds</p> <p>Inscrire la composante communication dans les projets</p> <p>Impliqué les communautés à la base</p> <p>Mise en place des cadres de concertations (régionale, province, village)</p> <p>Manque de feedback auprès des communautés</p>

6) Recommandations et responsabilités (1h)

Propositions	Responsabilités
<p>7. Définir avec la population les dédommagements.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ donner le choix libre, ✓ mesures impact environnemental ✓ discuter avec la population pour les prises de décision 	<p>Collectivités territoriales</p> <p>Etat : la coordination du projet</p>
<p>8. Mise en place une communication adaptée à la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler avant, pendant et après la réalisation des ouvrages. ✓ Pour éviter les frustrations 	<p>Collectivités territoriales</p> <p>Etat : la coordination du projet</p>
<p>9. Situation de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire une mise à jour des situations de référence ✓ Accompagner les producteurs en fonction des capacités des projets ✓ 	<p>Collectivités territoriales</p> <p>Etat : la coordination du projet</p>

Groupe 3 :

Thème : 5.1 Etre en mesure d'utiliser l'expérience accumulée avec les grands barrages en Afrique de l'Ouest pour exploiter au mieux les projets en place et concevoir les nouveaux projets – Groupe 3(MAME)

7) Réflexion de groupe (1h)

<p>Quelles sont les expériences que vous connaissez qui répondent à cette recommandation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Barrage d'Itengua : la pression sur l'ouvrage - Barrage de Moussodougou : la surcharge sur la ressource en eau du barrage - Barrage de Kompienga : Les déplacés non dédommagés au niveau de la réalisation du barrage de Kompienga - Barrage de Andekanda : dédommage fait mais la population est non satisfaite de l'indemnisation, L'EIES existe, Les déguerpis ont été prioritaires dans le mise des parcelles - Barrage de Bagré : villages déguerpis non indemnisés notamment le village de Fougou - Périmètres aménagés hors zone de concentration Bagré (fougou, Dassanga et nombouya) et, ont été équipés mais ils sont non fonctionnels Période d'inactivité des pêcheurs due à la fermeture de la pêche (2mois) - La dégradation des conditions vie des usagers due à la dégradation et à la rupture des barrages - Barrage de Liptougou : occupation anarchique des plans par exploitants agricoles, mesures d'adaptation aux changements climatique ont permis d'éviter la dégradation du barrage suite à la pluie diluvienne de 2010 - Barrage de Ziga : Pollution, ensablement non respect des règles d'exploitation des populations - Dégradation précoces des barrages dus aux effets des changements climatiques
<p>Quelles sont les leçons à tirer de ces</p>	

<p>expériences et les défis à relever pour une bonne mise de la recommandation?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des CLE fonctionnelles - Mise en place des structures d'organisation au niveau des sous bassins versants - Clarifier et identifier les critères nationaux en fonction des types d'ouvrages, types de bien pour l'indemnisation des populations - Faire une bonne analyse financière pour avoir un cout objectif selon les critères nationaux, les zones et les biens - Mettre en place des fonds d'entretien pour le suivi technique courants, périodes des barrages - Réaliser des évaluations ex post de 5 à 10 ans - Rendre fonctionnel les aménagements hydrauliques d'accueil - Intégrer les effets les changements climatiques dans les projets de réalisation
---	---

8) Recommandations et responsabilités (1h)

Propositions	Responsabilités
<p>10. Réaliser des évaluations expos complète (aspects socio, environnement technique)</p>	<p>Etat (MEAHA, ministère de l'économie, ministère de l'environnement, ministère des infrastructures, ministère des mines), les partenaires technique et financiers, Organismes de Bassin</p>
<p>11. Adaptation le cadre juridique des bonnes pratiques aux lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques de l'Afrique de l'Ouest</p>	<p>Etat, les partenaires technique et financiers, Organismes de bassin</p>
<p>12. Mettre en place un réseau de partage d'expérience des grands barrages (forum, voyage d'études, cadre de concertation) concernant les aspects socio, environnementaux, techniques et économiques</p>	<p>Organismes de Bassins, Agence de l'eau</p>
<p>13. Rendre accessible les recommandations des lignes directives de la CEDEAO jusqu'a 'à la base (réalisation des théâtres forum, émissions radiophoniques)</p>	<p>Etat, les collectivités territoriales</p>